

## SERVICES PROPOSÉS AUX ADHÉRENTS DE LA FENAMEF

- **Adhérer à la FENAMEF permet de bénéficier d'informations transmises par la Fédération et de faire connaître au grand public, par l'intermédiaire de la Fédération, des informations vous concernant en tant qu'adhérent.**
  - ✚ Des **mailings** informent régulièrement les adhérents des prises de position de la Fédération, de l'actualité de la médiation et des espaces familiaux, des évolutions législatives et règlementaires...
  - ✚ **La Lettre de la Fenamef**, relatant l'actualité de la médiation et des espaces familiaux à travers les actions et prises de position de la Fédération, est envoyée, chaque mois, par voie numérique, aux adhérents.
  - ✚ Les adhérents ont accès à **différents espaces du site de la Fenamef** qui leur sont **dédiés** :
    - « L'espace adhérents » : permet d'avoir accès aux comptes-rendus des réunions internes de la Fenamef (commissions, groupes de travail, rencontres régionales...).
    - « L'annuaire de la Fenamef » : en page d'accueil du site de la Fédération, cette rubrique permet de faire connaître au grand public les coordonnées des adhérents.
    - La rubrique « manifestations adhérents » : permet de faire connaître au grand public « votre évènementiel » : formations, conférences, ateliers, expositions...
    - La rubrique « offres d'emplois et de stages » permet que vos offres soient publiées sur le site de la Fédération.
  - ✚ **L'Annuaire de la Fenamef**, répertoriant les coordonnées de l'ensemble des adhérents de la Fédération, vous est envoyé, chaque année en juillet. L'Annuaire est largement diffusé aux partenaires et au réseau de la Fédération.
  - ✚ L'abonnement au **journal Odysée** (3 numéros/an) est proposé aux adhérents à un tarif préférentiel de 25€ au lieu de 40€ (avec possibilité d'un tarif dégressif dès le 2<sup>ème</sup> abonnement).

- **Adhérer à la Fenamef permet de bénéficier de tarifs préférentiels d'inscription aux manifestations organisées par la Fédération** : formations, journées d'étude ou de sensibilisation, colloques...
- **Adhérer à la Fenamef permet de participer aux Rencontres Régionales de la Fédération** proposées dans chaque région, une à deux fois par an, par le délégué régional Fenamef en lien étroit avec la secrétaire générale de la Fédération : actualité des services et projets de développement, regard porté sur les politiques nationales et les partenariats locaux...
- **La Fenamef, de par ses partenariats institutionnels et son action de lobbying auprès des pouvoirs publics, œuvre en faveur de la prise en compte, dans l'adoption des politiques nationales, des pratiques et des questionnements de ses adhérents.** Ceci implique, pour les adhérents, de pouvoir être sollicités/consultés par la Fédération (enquêtes, questionnaires...) et de participer à ces recueils d'informations, essentiels pour garantir la légitimité de la Fédération auprès de ses interlocuteurs (Ministères, CNAF, MSA...).
- **Adhérer à la Fenamef permet de bénéficier, au quotidien et en cas de besoin, de conseils** sur des questions de gestion et de développement de service, d'exercice de la pratique, d'adaptation aux évolutions législatives et/ou réglementaires...
- **Adhérer à la Fenamef permet de solliciter l'intervention de la Fédération lors de soirées-débats, conférences, rencontres,** notamment avec des partenaires ou financeurs.
- Enfin, être adhérent à la Fenamef permet de **participer à l'Assemblée Générale statutaire annuelle de la Fédération avec voix délibérative** (1 voix par association/organisme).